

## COMITE SYNDICAL DU 5 JUILLET 2010

### Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix, le 5 juillet à 18h15, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 29 juin 2010, s'est réuni dans la salle des Commissions d'Amiens Métropole, sous la présidence de Jean-François VASSEUR :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 – Daniel BEAUPERE
2. Christian BOQUET	2 – Jean-Marie BLONDELLE
3. Michel CAPON	3 – Alain BRIERE
4. Daniel CARPENTIER	4 – Jean-Claude BUISINE
5. Yannick DESSAINT	5 – Denis CADIX
6. Sébastien HARDY	6 – Didier CARDON
7. Olivier JARDE	7 – François DEBEUGNY
8. Francis LEC	8 – Isabelle DEMAISON
9. Marion LEPRESLE	9 – Daniel DUBOIS
10. Patrice LETALLE	10 – Philippe GREUET
11. Serge OLIVIER	11 – Dominique MAGNIER
12. Jean-Luc PETIT	12 – Paul PILOT
13. Catherine QUIGNON	13 – Daniel PROUILLE
14. Jean-Claude RENAUX	14 – Laurent SOMON
15. Gilbert SAVY	15 – Sarah THUILLIEZ
16. Jean-Pierre TETU	16 – Jean-Marc WISSOCQ
17. Michel WATELAIN	

• **QUORUM.** Après le défaut de quorum constaté lors de la réunion du 29 juin, il n'y a pas de nécessité de réunir le quorum pour cette séance.

• **POUVOIRS DE VOTE :**

- Paul PILOT à Jean-Pierre TETU
- Sarah THUILLIEZ à Catherine QUIGNON

Par conséquent, les 17 membres présents représentent 64 voix.

Francis LEC s'est retiré après le vote de la délibération n°2 (58 voix pour les délibérations n°3 à 6).

• **Désignation du secrétaire de séance :** Catherine QUIGNON

• **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 28 mai 2010 :** le PVS transmis aux membres le 15 juin 2010 n'a fait l'objet d'aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Olivier JARDE a transmis des questions au Président de Somme Numérique le 5 juillet 2010 au matin. Le Président y a répondu au cours du vote des délibérations et en fin de séance (cf. annexe).

En question complémentaire, Michel CAPON souhaite aborder le retard pris dans le projet de couverture des zones blanches.

## I - DELIBERATIONS

### 1. Création d'un poste de Chef de projet « réseaux et infrastructures de télécommunication »

En réponse à la demande d'information complémentaire d'Olivier JARDE, il est précisé que ce poste correspond à un activité aujourd'hui confiée dans le cadre du marché de prestations de services dont le titulaire est la société TUTOR. Ce marché arrivant à échéance au 31 décembre 2010, le Président propose d'internaliser ce service qui apparaît nécessaire pour le suivi des extensions futures du réseau, le syndicat mixte conservant toute la maîtrise de l'investissement au cours de la régie intéressée de 4 ans. Un budget annuel de 200 000€ HT est aujourd'hui alloué pour la prestation d'Assistance à Maître d'Ouvrage « réseau » chez TUTOR, comprenant un Ingénieur chargé notamment du suivi des travaux et de la réalisation des cotations pour les opérateurs et d'un Ingénieur chargé du suivi et de la mise à jour du SIG. Les charges annuelles de ces deux postes sont estimées à 66 000€ de salaire brut, soit 94 300€ charges patronales comprises.

Par ailleurs, le Président présente au Comité syndical le tableau des effectifs de Somme Numérique qui fait apparaître 26 postes créés par le syndicat mixte depuis 1998, dont 3 depuis 2008. 6 postes sont pourvus actuellement dans les services de Somme Numérique. Le Président pourrait ainsi recruter 20 agents sans consulter le Comité syndical.

Compte tenu de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de modifier le tableau des emplois permanents de Somme Numérique par la création d'un poste de Chef de projet « réseaux et infrastructures de télécommunication » lequel, compte tenu de sa spécificité, pourra être pourvu, en cas de recherche infructueuse dans un cadre d'emplois, par un agent contractuel.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par 57 voix  
1 VOTE CONTRE (Olivier JARDE) – 6 voix  
1 ABSTENTION (Michel CAPON) – 1 voix**

### 2. Création d'un poste d'Ingénieur chargé de la gestion du Système d'Information Géographique

Le Président propose de créer ce poste pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus, à savoir la fin du marché TUTOR au 31 décembre 2010. Par ailleurs, la mise en place d'un SIG au sein de Somme Numérique est stratégique pour l'exercice de la compétence d'aménagement numérique du territoire.

En termes de mutualisation des données, le Président de Somme Numérique a signé un acte d'engagement de tiers bénéficiaire de la convention de Mutualisation de l'Information Géographique en Picardie (MIGEP) permettant de mettre à disposition nos propres données et de bénéficier des informations du Conseil Régional de Picardie, de la Préfecture et des 3 départements de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise.

Le syndicat mixte n'est pas en position de force actuellement concernant la connaissance de ses propres réseaux puisque toutes les données fibre optique du réseau structurant PHILEAS NET sont actuellement enregistrées uniquement dans le SIG de SOGETREL. Un accord ayant été trouvé avec cette entreprise, les données vont être remises dans le SIG de Somme Numérique pour octobre 2010.

Les explications complémentaires ayant été présentées, le tableau des emplois permanents de Somme Numérique est modifié par la création d'un poste d'Ingénieur chargé de la gestion du Système d'Information Géographique lequel, compte tenu de sa spécificité, pourra être pourvu, en cas de recherche infructueuse dans un cadre d'emplois, par un agent contractuel.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par 57 voix  
1 VOTE CONTRE (Olivier JARDE) – 6 voix  
1 ABSTENTION (Michel CAPON) – 1 voix**

### 3. Suppression du poste de Secrétaire Générale

Comme pour les créations de poste, un rapport a été transmis au Comité technique paritaire du Centre de gestion de la Somme dont l'avis est obligatoire en matière d'évolutions du tableau des emplois de Somme Numérique. Le CTP du Centre de gestion a émis un avis favorable à la suppression du poste de Secrétaire général le 21 juin 2010. A la demande d'Olivier JARDE, le Président fait lecture de ce courrier au Comité syndical.

La suppression de ce poste répond à l'intérêt du service puisque de nombreuses évolutions courant 2010 conduisent à vider le contenu des missions attachées à la fiche de poste de Secrétaire Général :

- l'arrêt de la gestion du marché télécoms, qui a notamment pour incidence de priver le syndicat mixte des frais de gestion correspondants ;
- La mise en œuvre de la régie intéressée ;
- L'arrêt du marché de prestations de services confié à la société TUTOR qui entraînait un contrôle mensuel des missions réalisées.

Par ailleurs, les principaux marchés ont été renouvelés en 2010 : marché de travaux pour extension du réseau, marché en groupement de commandes de prestations de services de télécommunications, marchés pour les besoins des Espace Numériques de Travail.

Le tableau des emplois permanents de Somme Numérique est modifié par la suppression du poste de Secrétaire Général qui devra être effective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par 38 voix  
1 VOTE CONTRE (Olivier JARDE) – 6 voix**

**3 ABSTENTIONS (Michel CAPON, Catherine QUIGNON et Jean-Luc PETIT) – 14 voix**

#### 4. Décision Modificative n°1 – exercice 2010

Afin de corriger une erreur technique, il est procédé de nouveau au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2010. La Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2010 est approuvée. La présente délibération annule et remplace la délibération n°9 du 28 mai 2010.

Budget	Total Budget	investissement	fonctionnement
<b>Budget principal</b>	<b>718 210,97</b>	533 075,97	185 135,00
<b>Budget annexe</b>	<b>4 695 188,56</b>	3 777 453,56	917 735,00

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par 52 voix  
1 ABSTENTION (Olivier JARDE) – 6 voix**

#### 5. Mise à jour des membres de la Commission de DSP

Deux candidats se présentent pour intégrer la Commission de DSP de Somme Numérique en tant que membre titulaire : Olivier JARDE et Catherine QUIGNON.

Le Comité syndical est favorable à un vote à main levée. Suite à ce vote, Catherine QUIGNON a obtenu 40 voix / 58 et est ainsi désignée membre titulaire de la Commission de DSP.

La Commission est désormais composée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Le Président</b>	
1 – Jean-Claude RENAUX	1 – Jean-Marc WISSOCQ
2 – Daniel CARPENTIER	2 – Sarah THUILLIEZ
3 – Marion LEPRESLE	3 – Denis CADIX
4 – Catherine QUIGNON	4 – Michel WATELAIN
5 – Jean-Pierre TETU	5 – Daniel PROUILLE

**ADOPTÉE A LA MAJORITE par 40 voix**

#### 6. Elaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) est un document opérationnel de moyen/long terme établi par une collectivité sur son territoire :

- décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique du territoire considéré,
- analysant le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés,
- arrêtant des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte de ces objectifs, ou simplement permettre de les atteindre.

Le schéma directeur constitue un outil de cadrage de la montée en débit des territoires, fixe et mobile, - au moyen essentiellement d'une densification de la capillarité des réseaux en fibre optique - et de leur évolution vers le très haut débit. Il favorise la cohérence des actions menées par les différents acteurs ainsi qu'une meilleure prise en compte du long terme.

Par ailleurs, l'existence d'un schéma directeur conditionne les aides du fonds pour l'aménagement numérique.

L'ARCEP a publié la liste des collectivités qui l'ont informée de la mise en chantier de leurs schémas (15 à ce jour). Cette information est obligatoire, et est destinée notamment à ce que les opérateurs soient informés du processus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

La réalisation d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique en collaboration avec les services du Conseil Général de la Somme est approuvée.

Le Président est autorisé à lancer une consultation pour un soutien extérieur sur ce projet, en cas de besoin.

Le Président est autorisé à faire toute demande de subvention pour le financement de cette opération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

### *Délibération du Bureau du 14 juin 2010*

#### **01 – Partenariat de mutualisation de l'information géographique en Picardie**

La convention cadre du partenariat MIGEP est approuvée. Le Président est autorisé à signer tout acte relatif à l'engagement de tiers bénéficiaire pour intégrer ce partenariat.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### *Décisions du Président*

#### **Aide antenne satellite – décision du 4 mai 2010**

L'aide de 150€ a été attribuée à Mme Dominique DESWAERTE pour l'installation d'une antenne satellite à THIEPVAL.

#### **Aide antenne satellite – décision du 6 mai 2010**

L'aide de 150€ a été attribuée à M. Michel CROCHET pour l'installation d'une antenne satellite à THIEPVAL.

#### **Convention CRDP – décision du 10 mai 2010**

La convention entre Somme Numérique et le CRDP définissant les actions du CRDP pour les années 2010, 2011 et 2012 est approuvée.

### *Procédures en cours*

#### *- Marchés publics*

La Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique s'est réunie le 28 juin 2010 pour faire des propositions d'attribution des marchés suivants, en tenant compte du rapport d'analyse des offres :

- Travaux sur le réseau
- Plateforme ENT et contenus pédagogiques
- Matériels informatiques pour les TICE

Le Bureau s'est réuni le 5 juillet 2010 pour se prononcer sur les propositions de la Commission d'Appel d'Offres concernant le choix des titulaires de ces marchés.

Le marché télécoms en groupement de commandes doit être publié début juillet ; le projet de DCE a été présenté aux membres du groupement.

Le marché de services pour la gestion du centre serveurs doit également être publié début juillet.

#### *- Régie intéressée pour le réseau en fibre optique*

Sur les 6 candidatures reçues pour cette procédure, 4 offres ont été remises à Somme Numérique : France Télécom (Sous-traitance TUTOR), SFR Collectivités, COVAGE, ALTITUDE Infrastructures. Une première audition des 4 candidats a eu lieu le 23 juin pour la compréhension de leur proposition initiale. La Commission de DSP de Somme Numérique se réunira le 5 juillet pour un classement des offres reçues. L'objectif est de retenir un ou deux candidats pour la poursuite des négociations.

La Commission de DSP réunie le 5 Juillet a décidé de poursuivre les négociations avec Altitude Infrastructure et France Télécom.

### **Groupements de commandes**

Le Comité syndical de Somme Numérique a constitué le 22 juin 2009 deux groupements de commandes. Les EPCI membres et leurs communes qui souhaitent y adhérer, doivent délibérer et transmettre la convention signée à Somme Numérique.

Les membres du groupement de commandes de prestations télécoms sont à ce jour :

- Le Conseil Général de la Somme
- Amiens Métropole
- La ville de CAMON
- La communauté de communes du Haut-Clocher
- La communauté de communes du Pays du Coquelicot
- La ville de BRAY-SUR-SOMME
- La communauté de communes du Canton de CONTY
- La communauté de communes du Bernavillois
- La commune d'HIERMONT
- La commune de CANDAS
- La commune de BERNAVILLE
- La commune de BEAUMETZ
- La communauté de communes Bresle-Maritime

Les membres du groupement de commandes des matériels informatiques achetés dans le cadre du projet ENT sont à ce jour :

- Amiens Métropole
- La ville de CAMON
- La communauté de communes du Val de Nièvre & Environs
- La communauté de communes du Haut-Clocher
- La communauté de communes de l'Abbevillois
- La communauté de communes du Bernavillois

### **Charte ENT**

Le Comité syndical de Somme Numérique a approuvé le 22 juin 2009 une Charte de fonctionnement du service des Espaces Numériques de Travail afin de répartir les dépenses de ce projet qui sont mutualisées et les dépenses qui sont prises en charge par les collectivités concernées en fonction du nombre d'élèves inscrits dans ce projet.

**Les collectivités concernées par les ENT pour la rentrée 2010 sont :**

- Amiens Métropole
- La communauté de communes du Haut-Clocher
- La communauté de communes de l'Abbevillois
- La communauté de communes du Bernavillois
- La communauté de communes du Pays Neslois
- La communauté de communes du Canton de Conty
- La communauté de communes du Pays du Coquelicot (commune et syndicats scolaires)
- La communauté de communes du Pays Hamois
- La communauté de communes du Vimeu Vert
- La communauté de communes du Vimeu Industriel
- La communauté de communes du Val de Nièvre & Environs
- La communauté de communes du Val de Noye
- La communauté de communes du Sud-ouest amiénois

Les collectivités ayant transmis la Charte des ENT signée à Somme Numérique sont à ce jour :

- Amiens Métropole
- La communauté de communes du Haut-Clocher
- La communauté de communes de l'Abbevillois
- La communauté de communes du Bernavillois

Si ce n'est déjà fait, merci de bien vouloir relayer l'information auprès des services de votre communauté de communes afin d'inscrire la délibération d'approbation de la Charte des ENT à l'ordre du jour de votre prochaine réunion.

Les services de Somme Numérique restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Etat des subventions 2009-2010**

PROJET	Montant du projet	FINANCEUR	SUBVENTION ATTRIBUEE	% subvention /projet	Montant versé au 28.06.2010
Etude développement de l'économie numérique (en cours)	43 850€ HT	CRP (FEDER)	21 925€	50%	0€
		SGAR (FNADT)	13 155€	30%	10 524€
Zones blanches PHASE 1 (réalisé en totalité)	989 836€ HT	SGAR (FEDER)	445 518€	45%	445 426€
Zones blanches PHASE 2 (en cours)	4 990 528€ HT	CRP (FEDER)	1 497 158€	30%	0€
Boucle de l'Abbevillois (demande de solde en préparation)	800 000€ HT	SGAR (FNADT)	315 000€	39%	183 049€
		CG 80	200 000€	25%	100 000€
ENT 2007-2009 (demande de solde faite)	672 250€ HT	CRP (FEDER)	274 560€	40%	204 522€
ENT 2010-2013 (en cours d'instruction)	1 673 000€ HT	CRP (FEDER)	836 500€	50%	0€
Aménagement côte Picarde (attente autorisation commencement anticipé des travaux)	3 993 900€ HT	Préfecture (FEADER)	1 000 000€	25%	0€
<b>TOTAL</b>	<b>13 163 364€ HT</b>		<b>4 603 816€</b>	<b>35%</b>	<b>943 521€</b>

Le président souligne l'importance du travail réalisé et des résultats obtenus en matière de financement des actions de Somme Numérique. Il se félicite des relations de confiance instaurées avec les services de l'Etat et des différentes collectivités partenaires.

**Questions diverses****Couverture des zones blanches**

Michel CAPON regrette que les élus ne soient pas informés des retards de ce projet. Puisque les dates annoncées ne sont pas respectées, il y a une pression des habitants et entreprises locales qui ne comprennent pas les raisons de ce retard.

Lors de la mise en œuvre de cette opération, Somme Numérique a informé les maires des communes concernées par l'installation d'un NRA-ZO en fonction du planning discuté avec France Télécom. La nouvelle réglementation sur l'obligation d'une attestation du Consuel pour tout raccordement électrique d'une armoire de rue a perturbé ce planning et Somme Numérique en a informé aussitôt ses membres.

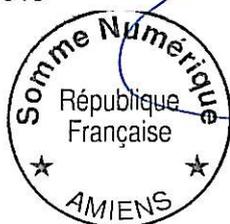
D'après le tableau transmis le 5 juillet, France Télécom promet un rattrapage des retards pour fin août. Les services de Somme Numérique s'engagent à informer les élus au fur et à mesure de la réception de ces informations de France Télécom.

**Autres questions**

Le Président répond aux questions posées par Olivier JARDE par courrier électronique du 5 Juillet (cf. annexe au PVS).

La séance est levée à 19H50.

Fait à Amiens, le 8 juillet 2010



Le Président  
Jean-François VASSEUR

ANNEXE AU PVS DU COMITE SYNDICAL  
DU 5.07.2010

De : Olivier Jardé [mailto:ojarde@assemblee-nationale.fr]

Envoyé : lundi 5 juillet 2010 09:51

À : VASSEUR Jean-Francois; VASSEUR Jean-Francois

Objet : Question écrite

Monsieur le Président,

Une fois de plus, le quorum n'a pas été atteint, ce qui démontre le peu d'intérêt des réunions de notre comité syndical.

Une fois de plus, quelques membres seront amenés à prendre des décisions stratégiques sans discussion approfondie.

Une fois encore, je suis amené, faute de ces débats et en raison de votre refus de me faire siéger dans les instances comme les commissions d'appel d'offres ou de DSP, à vous poser, conformément à la loi, les questions écrites qui suivent. Si, comme d'habitude je n'avais pas de réponse dans les délais légaux, je saisisrai Monsieur le Préfet pour contrôler la légalité de cette pratique.

**1ere question : Délibération N°1 - création d'un poste de chef de projet réseaux et infrastructures de télécommunication**

- Cet ingénieur devrait notamment : *"Assurer l'ingénierie du réseau, établir le chiffrage des extensions, coordonner les équipes de fournisseurs.."*

Mais j'avais cru comprendre que c'était le rôle du Directeur que vous avez recruté en nous assurant à l'époque qu'il ne doublonnerait pas la Secrétaire Générale puisqu'il apportait une compétence technique et elle une compétence administrative.

Par ailleurs, dans votre rapport sur la DSP vous avez écrit : *"la régie intéressée est le régime dans lequel le titulaire de la Délégation de Service Public doit assurer l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du bien délégué.*

Faut-il embaucher un "ingénieur" pour surveiller le travail de la Régie ? Je rappelle qu'avec seulement deux personnes durant plusieurs années (*la secrétaire Générale et une secrétaire*) l'Agence SUSI a supervisé 33M€ d'investissements soit 800km de réseau qui ont coûté en moyenne de 30 à 50% moins cher que les réseaux réalisés en concession ! Personne, ni les audits, ni la chambre régionale des comptes n'a contesté cette organisation. Ne pourrait-on y revenir sans dépenses supplémentaires ? Depuis votre arrivée, le syndicat ne cesse de recruter ! Pour quel résultat ?

- Il me paraît surprenant de nous proposer ce recrutement, alors que nous ne connaissons rien des obligations du futur délégataire, ni de l'entreprise chargée de gérer le centre serveur. Vous nous avez proposé de délibérer sur la régie au mois d'octobre. Ne peut-on attendre cette date pour n'effectuer des recrutements qu'en cohérence avec cette décision ?

- Avec un sens certain de l'innovation budgétaire, vous nous proposez, après le non paiement de la TVA pour les prestations des membres, de voter les dépenses nécessaires à ces recrutements au budget 2011 ! Comment pourrait-on voter des dépenses sans connaître les recettes, alors même que celles-ci vont être grevées par le coût de la Régie ? Après ces recrutements, le syndicat serait contraint d'augmenter les cotisations des membres. **Il me semble qu'aucun engagement de recrutement qui entrainerait des dépenses pérennes ne doit être pris tant qu'un budget**

**prévisionnel 2011 ne nous a pas été présenté.** Il incorporerait les études et l'assistance diverses puisqu'il semble que sous votre mandat nous ne sachions plus RIEN entreprendre sans études et assistance multiples.

**2<sup>ème</sup> question : sur la délibération n°2 - création d'un poste d'ingénieur chargé de la gestion du SIG (Système d'information Géographique)**

L'information sur la disposition géographique des réseaux sur notre territoire est en effet indispensable. Mais, outre les motifs de cohérence avec la DSP et le budget 2011, la création de ce poste me semble inutile.

En effet, d'après mes renseignements, Amiens Métropole et le Conseil Général ont chacun leur SIG auxquels le syndicat mixte envoyait régulièrement les plans de recollement du réseau qu'il déployait. Pourquoi notre syndicat va dépenser (combien ?) pour la mise en œuvre d'un SIG ? Où est la mutualisation prévue à l'article 13 de nos statuts ? Mais je n'ai peut-être pas les bonnes informations. C'est pourquoi je souhaite des explications sur ce SIG du syndicat mixte, son coût, son financement et le rôle de l'ingénieur par rapport aux SIG métropolitain et départemental de nos membres.

**3<sup>ème</sup> question sur la suppression du poste de secrétaire générale**

Compte tenu de ce que j'ai indiqué plus haut, je m'attendais plutôt à la suppression du poste de Directeur.

Quant au poste de secrétaire général, compte tenu du statut de contractuelle à durée indéterminée de l'actuelle Secrétaire Générale, vous devrez la reclasser. Je rappelle que vous nous avez demandé de payer une année de formation à BAC plus 5 (Master 2 en Administration Territoriale) pour laquelle elle a consenti à une perte du tiers de son salaire.

**Quel poste allez-vous lui proposer ?**

**4<sup>ème</sup> question : délibération N°5 - mise à jour des membres de la DSP**

En dépit de mes demandes répétées vous ne me proposez aucun poste dans les instances non décisionnaires mais d'instruction des dossiers que sont la commission d'appels d'offres et commission de DSP. A quoi sert-il alors de demander au Conseil Général de désigner un membre de l'opposition?

A l'époque de SUSI, dont vous avez abondamment critiqué l'opacité, les Conseillers généraux d'opposition, étaient invités à désigner l'un d'entre eux. Le regretté Daniel Leroy a régulièrement siégé au bureau et bien évidemment à la commission d'appel d'offres. Il s'est parfois abstenu dans ses votes mais n'a jamais voté contre.

**Je postule à nouveau pour siéger dans la commission DSP afin d'assurer à tous nos membres une information plus diversifiée que les pseudo évidences dont sont truffés vos rapports.**

Souhaitant une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Olivier JARDÉ**

## Réponses aux questions écrites d'Oliver JARDE transmises par courriel le 5/07/10 à 9h51

Mon Cher Collègue,

Je déplore avec vous la quatrième réunion successive de notre comité syndical sans quorum.

J'ai écrit aux membres pour attirer leur attention sur ce point et leur demander de faire procéder à leur remplacement s'ils ne peuvent assumer leur désignation à Somme Numérique. Mrs PROYART, LECLABART et LACHEREZ ont fait procéder à leur remplacement.

Je vous rappelle que l'absentéisme est également réparti entre les représentants du Conseil Général de la Somme, d'Amiens Métropole et des communautés de communes.

Je réponds à toutes les questions écrites qui me sont adressées sauf quand l'élu qui les a posées ne vient pas siéger, ce qui a été votre cas le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Quand vous écrivez au Préfet de Région, ce n'est pas à moi de vous répondre. Nous distribuons toutefois aujourd'hui le compte rendu des échanges entre Somme Numérique et la DRFIP quant à la sincérité de notre budget et à la question fiscale que vous avez soulevée.

La sincérité de notre budget ne fait aucun doute, et la question fiscale est maigre, et risque de soulever une question nationale sur le fonctionnement des syndicats mixtes, voire de tous les EPCI. Rien à voir avec une impéritie personnelle du président actuel de Somme Numérique, donc.

### **Réponse à la 1<sup>ère</sup> question**

Je vous rappelle, comme c'est indiqué dans le rapport, que dans une régie intéressée nous conservons la maîtrise d'ouvrage des investissements. Aujourd'hui, nous nous appuyons sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à la société TUTOR. Cette AMO vient naturellement à échéance le 31 décembre 2010. Elle coûte actuellement 184 000€ HT par an à Somme Numérique. Les deux postes que je propose de créer aujourd'hui seront beaucoup moins onéreux que cette AMO et le personnel en poste chez TUTOR actuellement pourra faire acte de candidature, cela a été vu avec le président de TUTOR, Joël PERON.

Les postes seront créés au 1<sup>er</sup> janvier 2011, cela n'a rien d'une innovation budgétaire que de prévoir dès maintenant leur création afin qu'ils puissent être pourvu en temps et en heure.

## **Réponse à la deuxième question**

Vos informateurs sur le fonctionnement de Somme Numérique connaissent en effet très mal le sujet capital de l'information géographique, puisque le directeur est en train de récupérer les données nous appartenant et que seule l'entreprise SOGETREL avait incorporé dans un SIG.

Je veux que nous maîtrisions au plus vite toute l'information sur notre réseau, y compris celle relative à l'utilisation de nos fibres optiques. Je m'étonne que nous n'ayons pas ces données à notre disposition et que je doive commander des prestations complémentaires à SOGETREL pour en disposer.

La personne en charge actuellement du dossier chez TUTOR pourra faire acte de candidature et est associée à la mise en place du logiciel et à la récupération des données dès maintenant.

Mais puisque vous critiquez ces deux créations de postes, laissez-moi vous demander combien de postes les délibérations prises entre 1998 et 2007, jamais abrogées, m'autorisent à pourvoir, en recrutant sans nouvelle délibération de notre comité Syndical ?

Voici la réponse : je pourrais embaucher 20 personnes, dont, au hasard un agent d'entretien, une assistance de communication, un chef de service du développement économique, etc. Je distribue aujourd'hui cette liste à tous les élus présents.

## **Réponse à la troisième question**

Je note tout d'abord que vous n'avez aucune objection de forme ni de fond quant à la suppression du poste de secrétaire générale qui a reçu un avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion de la Somme.

Je n'ai aucun poste à proposer à l'agent qui est actuellement secrétaire générale. Je vais interroger tous les responsables des exécutifs de nos membres pour leur demander s'ils peuvent proposer des postes en rapport avec les compétences de la personne.  
Je ne manquerai pas de vous tenir informé de toutes les réponses obtenues.

## **Réponse à la quatrième question**

Cette question n'est pas une question mais une candidature. Je vous renvoie donc aux résultats du vote sur la mise à jour des membres de la DSP.

Enfin, vous lirez dans le document de notre Comité Syndical, les subventions obtenues depuis que Somme Numérique a recruté un directeur. Vous apprécierez, je n'en doute pas, les résultats, et en particulier la satisfaction que nous avons eue à répondre favorablement à l'invitation de trois ministres, qui ont salué la stratégie globale d'aménagement numérique que nous sommes en train de déployer sur notre territoire et nous ont attribué 1 000 000 d'euros pour l'aménagement numérique du littoral picard.

Cet encouragement au plus haut niveau de l'Etat ne peut que nous conforter dans les choix stratégiques déjà pris et dans le redressement que j'ai voulu opérer. Le fait que nous soyons un membre de plus depuis le bureau qui vient de se tenir juste avant ce comité syndical et a approuvé l'adhésion de la communauté de communes du Doullennais est un autre élément de l'ancrage de Somme Numérique dans les territoires, au service de tous.

**Jean-François VASSEUR**